

Selon les services de renseignements de sécurité et les responsables de l'application de la loi, aucune de ces tendances ne s'est encore manifestée au Canada.

Même si le terrorisme international demeure dans un avenir prévisible la principale menace pour le Canada et les Canadiens, les responsables des services de renseignements et de l'application de la loi ont laissé entendre dans leurs témoignages qu'ils s'inquiètent d'un possible retour du terrorisme «intérieur».³

Le terrorisme intérieur a atteint son apogée au Canada à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix, principalement en raison des agissements du FLQ au Québec. On a connu une autre vague de terrorisme intérieur de 1979 à 1983, celle-ci étant attribuable à divers groupes dont plusieurs appartenaient à la gauche. Toutefois, le terrorisme intérieur est nettement en déclin depuis 1983. Par contre, les questions linguistiques, les revendications autochtones, les droits des animaux et le «pouvoir blanc» sont de nature à susciter des attitudes radicales et des gestes terroristes.

Pour atténuer la menace du terrorisme international, nous devons améliorer nos relations avec les services de renseignements de sécurité et les responsables de l'application de la loi dans les pays étrangers et collaborer avec eux quant à la politique et aux procédures en matière d'immigration, ainsi qu'aux mesures de sécurité aux frontières ou aux autres points d'entrée, notamment aux aéroports. Pour sa part, le terrorisme intérieur fait davantage appel aux moyens dont dispose le SCRS en matière de collecte de renseignement et d'évaluation des menaces, et nécessite une collaboration avec les organismes responsables de l'application de la loi à l'intérieur du Canada.

Dans les deux parties qui suivent, on examinera dans quelle mesure l'appareil de lutte contre le terrorisme du gouvernement fédéral a été amélioré suite aux menaces constatées en 1987, aux changements observés dans les tactiques des divers groupes et au retour du terrorisme intérieur.

3. Le premier Comité entendait par terrorisme intérieur celui que motivent des questions ou des préoccupations concernant le Canada et qui vise ultimement les gouvernements de notre pays, en tout ou en partie.